

Saint-Marcellin ou l'apprentissage de la politique de la ville

La communauté de communes du Pays de Saint-Marcellin (Isère) fait partie des 16 territoires entrant en politique de la ville de la région Rhône-Alpes. Céline Cézard, DGS du Pays de Saint-Marcellin, Fabien Duvert, DGS de la ville de Saint-Marcellin, et Véronique Launay, déléguée du préfet de l'Isère expliquent le processus de construction du contrat de ville qui se structure chemin faisant.

Saint-Marcellin est une ville de 8 063 habitants située à l'ouest du département de l'Isère, à égale distance entre Grenoble et Valence. Elle est la ville centre de la communauté de communes, constituée de 16 communes à majorité rurale comptabilisant au total 22 500 habitants.

Sans nier les difficultés et les fragilités de ce territoire, l'annonce faite début juillet 2014 par le ministère de la Ville de l'éligibilité de Saint-Marcellin à la politique de la ville a constitué une certaine surprise. Les réactions ne se sont pas fait attendre, tant du côté des services de l'État que des collectivités : entre réunions à la préfecture, visites du quartier, échanges d'informations entre la communauté de communes et la ville... les élus et les services ont dû, en peu de temps, s'adapter au langage et aux méthodes de travail propres à la politique de la ville.

S'adapter au langage et aux méthodes de travail propres à la politique de la ville

La communauté de communes n'a pas la compétence politique de la ville, mais elle dispose de compétences proches des sujets à traiter dans le contrat de ville comme la jeunesse, le loge-

ment et l'habitat, le développement économique, la petite enfance... Elle n'a pas non plus pour habitude de travailler à partir d'une « entrée quartier », ce qui bouscule la lecture du territoire et réinterroge les pratiques. La politique de la ville oblige également à un travail rapproché entre la ville et l'intercommunalité, qui permet d'avancer avec plus d'efficacité. Ce rapprochement est d'autant plus important que les délais pour conclure le contrat de ville sont contraints.

La première étape du contrat de ville fut la délimitation du périmètre du quartier. Celui initialement proposé par l'État a été revu, afin d'inclure un secteur demandant un soutien de développement économique (en lien avec l'opération de revitalisation du centre-bourg¹), et un secteur d'habitat social fréquentant le même établissement scolaire que les enfants du territoire cible. La Plaine est désormais un nouveau quartier en politique de la ville, avec 1 270 habitants et un revenu médian de 10 400 €.

Un premier comité de pilotage, rassemblant les partenaires clés du territoire, s'est réuni le 5 novembre. Il a marqué

le lancement officiel de la politique de la ville et a acté un planning jusqu'en juin 2015, date de la signature du contrat. Avec le soutien du CGET (aide à l'ingénierie pour les territoires entrants), il a été procédé au recrutement d'une chargée de mission politique de la ville, en poste depuis le 1^{er} décembre. Pour la phase de diagnostic, qui se déroule entre novembre et janvier, les services se sont appuyés :

- pour le volet social : sur les données de l'Insee et des partenaires, quand elles existent ;
- pour le volet économique : sur un soutien de la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- pour le volet urbain et cadre de vie : sur un diagnostic en marchant réalisé par un prestataire choisi par le CGET et faisant suite à un appel à projets.

De même une réunion en conseil municipal, spécifiquement consacrée à la présentation de la politique de la ville, s'est tenue le 4 décembre, en présence du maire de la commune, du président de la communauté de communes et de la sous-préfète chargée de la politique de la ville.

Le 12 décembre, des comités de travail par pilier thématique ont réuni les partenaires pour qu'ils puissent apporter leur contribution au diagnostic, à la fois sur l'aspect quantitatif et qualitatif.

Dans la foulée, le 12 décembre au soir, à l'occasion d'une réunion publique, à laquelle ont été conviés les habitants du quartier, les associations et les acteurs économiques, une présentation de la politique de la ville a été faite et une invitation à participer au conseil citoyen a été proposée.

La dynamique est maintenant lancée. La réflexion menée à l'occasion de l'élaboration du contrat de ville présente de véritables enjeux en termes d'aménagement du territoire et de cohésion sociale ; il s'agit maintenant de fédérer les acteurs et les initiatives au niveau local. ■

*Céline Cézard, Fabien Duvert
et Véronique Launay*

1 — Saint-Marcellin fait partie de la cinquantaine de projets retenus et soutenus par l'État au titre des opérations expérimentales de revitalisation des centres-bourgs.